Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID: 066-216600494-20241023-DCM1292024-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Mme BOISORIEUX Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José, M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony; Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel, M. PUIGMAL Patrick, ayant donné procuration à Mme QUER Martine et Mme TORRENT Michèle, ayant donné procuration à M. PARAYRE Jean.

Absents:

Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine Conseillères municipales, M. REDONDO Simon et M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : Sandrine CAPEILLE

L'association Courts Circuit 66 vise à promouvoir la culture cinématographique, et particulièrement le court-métrage, dans les Pyrénées-Orientales. Les objectifs sont artistiques, culturels et pédagogiques sur l'ensemble du territoire. L'association se définit à travers 5 valeurs clés : la gratuité, les synergies locales, l'ouverture au monde, l'itinérance et la qualité des évènements proposés.

Le festival « Courts Circuit 66 » qui a été créé avec l'envie de partager du cinéma de qualité, en itinérance, propose une programmation à Céret comprenant séances de projections de courts métrages, conférence, lecture de scénario, concert, d'ateliers pédagogiques avec les lycéens.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les conventions de partenariat relatives aux actions menées dans le cadre des festivals organisés par l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL Entendu le rapport et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention de partenariat avec l'association Courts Circuit 66 ci-annexée,

Date de convocation : 16/10/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29 Présents : 17 Absents : 04

Procurations: 08 Votants: 25

Votants : 25

OBJET:

FINANCES

Conventions de partenariat Court Circuit

=_=_=

Page n° 171 – Délibération 129/2024 Délibération n°06 de la Séance du 23 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID: 066-216600494-20241023-DCM1292024-DE

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention tripartite de partenariat avec le Lycée Polyvalent Déodat de Séverac et l'association Courts Circuit 66 ci-annexée,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET Michel COSTE Le secrétaire de séance, Sandrine CAPEILLE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.